



GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 07/11/2022

### LANCEMENT DE LA NOUVELLE CARTE FAMILLES NOMBREUSES LE 2 JANVIER 2023

La nouvelle carte familles nombreuses pourra être commandée à partir du 2 janvier 2023 sur son nouveau portail : [www.carte-familles-nombreuses.gouv.fr](http://www.carte-familles-nombreuses.gouv.fr). En plus d'un format et d'un graphisme revisités, cette nouvelle carte s'appuie sur un processus de commande dématérialisé, plus rapide, qui facilitera les démarches pour les familles bénéficiaires. Une évolution qui contribue ainsi à démocratiser les mobilités, à améliorer le pouvoir d'achat des familles et à favoriser l'écotourisme.

Créée en 1921, la carte familles nombreuses offre **aux familles de trois enfants, ou plus**, des réductions allant jusqu'à 75% sur les voyages ferroviaires, sans condition de ressources. Les réductions se sont étendues à de nombreux autres services et produits tels que l'accès aux transports en commun, au musée, cinéma, piscine ou encore dans les commerces du quotidien.

Jusqu'à présent, la gestion de la carte familles nombreuses était prise en charge par la **SNCF**. Cependant, suite à l'ouverture à la concurrence du marché ferroviaire de voyageurs, le **Ministère chargé des Transports** prend désormais en charge la délivrance des cartes et choisit de confier sa gestion à **l'imprimerie nationale IN Groupe**, société anonyme détenue à 100% par l'Etat, expert dans la protection et la sécurité des identités et des données personnelles. **L'Union nationale des associations familiales (Unaf)** a également été associée à la conception de ce nouveau service.

**A partir du 2 janvier 2023**, la carte familles nombreuses se dématérialise avec la mise en place d'un portail en ligne : [www.carte-familles-nombreuses.gouv.fr](http://www.carte-familles-nombreuses.gouv.fr). Les familles auront ainsi la possibilité de commander leurs cartes directement sur le site et de suivre l'ensemble de son cycle de vie, y compris les déclarations de perte et les demandes de renouvellement.

A noter que :

- Les **conditions d'éligibilité** à la carte, de même que les niveaux de réductions associés, restent **inchangés** ;
- Les **frais de dossier** s'élèveront à **18 euros en 2023**, quel que soit le nombre de cartes commandées ; contre 19 euros actuellement.
- Les **cartes dématérialisées** seront disponibles **sur le portail** après instruction et validation du dossier, et les **cartes physiques** seront reçues par les bénéficiaires dans **un délai de 1 à 3 semaines** ;
- Enfin, **l'actuel service de demande de cartes de la SNCF sera fermé à partir du 5 décembre** pour assurer le changement d'opérateur en garantissant l'intégrité des données transférées. Compte tenu de cette période de transition, les clients voyageant sur le réseau SNCF, avec une carte familles nombreuses arrivée à échéance entre le 1er décembre 2022 et le 31 janvier 2023, **ne seront pas verbalisés à bord des trains durant ces deux mois** s'ils utilisent le tarif familles nombreuses.

La nouvelle carte familles nombreuses est conçue pour être utilisée auprès de l'ensemble des entreprises ferroviaires et des partenaires commerciaux grâce à des solutions techniques, mises à disposition par l'imprimerie nationale IN Groupe. De nouvelles fonctionnalités seront progressivement déployées dans les mois à venir afin de simplifier l'expérience utilisateur.

**Pour Clément Beaune, Ministre délégué chargé des Transports :** *« Le Ministère des Transports est celui de la vie quotidienne et de la liberté. Ce renouveau de la carte familles nombreuses répond à deux objectifs clairs, celui de faciliter le quotidien des familles et d'agir pour leur pouvoir d'achat, en simplifiant leur usage du train et en le rendant moins coûteux. Encore beaucoup trop de familles qui sont éligibles n'y ont pas recours. Le développement du ferroviaire a une grande place à prendre dans la transition écologique. Pour cela, il nous faut rendre le train plus accessible, notamment pour les familles avec plusieurs enfants, pour lesquelles la voiture est parfois le moyen de transport de référence. Cette carte, c'est un coup de pouce pour plus de déplacement en train. »*

**Pour Marie-Andrée Blanc, Présidente de l'Unaf :** *« Nous sommes très attachés à cette carte qui permet aux familles les plus impactées par les charges d'enfant, de bénéficier de réduction sur les transports ferroviaires mais aussi auprès de nombreux partenaires. C'est pourquoi à l'occasion de ses 100 ans l'an dernier, nous avons interpellé le gouvernement à la fois pour faciliter l'attribution de cette carte et mieux la promouvoir auprès des familles qui peuvent en bénéficier. Nous sommes satisfaits d'avoir été entendus et d'être associés à cette modernisation. »*

**Pour Didier Trutt, Président – Directeur général d'IN Groupe :** *« IN Groupe se réjouit de contribuer à la facilitation du quotidien des familles, bénéficiaires des services de la Carte Familles Nombreuses. A travers le nouveau service dématérialisé de délivrance de la carte, IN Groupe a souhaité apporter une expérience d'utilisation simple, agréable et sans concession sur la sécurité et la protection des données personnelles des usagers. »*

Retrouvez en ligne :

- le communiqué de presse
- La liste des partenaires de la carte, disponible sur le site [www.reductions-carte-familles-nombreuses.fr](http://www.reductions-carte-familles-nombreuses.fr)

## Contacts presse

### Service presse du ministère des Transports,

Tél : 01 40 81 12 28

Mél : [presse.mt@transport.gouv.fr](mailto:presse.mt@transport.gouv.fr)

### Service presse de l'Unaf

Laure Mondet

Tél : 01 49 95 36 05

Mél : [lmondet@unaf.fr](mailto:lmondet@unaf.fr)

### Service presse de l'Imprimerie Nationale

Isabelle CARASSIC

Tél : 01 40 58 87 15

Mél : [media@ingroupe.com](mailto:media@ingroupe.com)